



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAQUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 23 - Affectation des résultats 2025 pour le budget principal et les budgets annexes

Délibération n° 008330

Affectation des résultats 2025 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : M. Fabrice TAILLARD, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	09/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de se prononcer sur les différentes propositions d'affectation de résultats 2025 sur le budget 2026 après vote du Compte Financier Unique 2025 au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots. Les résultats de ces budgets ont été repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif 2026, le 23 avril dernier.

Le Conseil municipal vient de voter le Compte Financier Unique (CFU) de la collectivité pour 2025 pour l'ensemble de ses budgets (budget principal, Forêts, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots) qui relèvent tous de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les résultats définitivement arrêtés sont de mêmes montants que ceux estimés et repris au Budget Primitif 2026 voté le 23 avril dernier pour le budget principal et les budgets annexes Archéologie préventive, Forêts et Lotissement Montarmots.

Les principales règles applicables en matière d'affectation de résultats sont les suivantes :

- Le résultat d'investissement 2025 est inscrit au budget 2026 (compte nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre, il est simplement constaté et sera intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2026.
- Le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser).
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (émission d'un titre de recette au compte nature 1068) ou conservé en fonctionnement. Dans ce dernier cas, il est inscrit au budget 2026 (compte nature 002), ne fait pas d'objet d'émission de titre et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2026.

1- Budget principal

Les résultats de l'exercice 2025 du budget principal sont les suivants :

FUNCTIONNEMENT	Dépenses totales 2025	175 169 346,37
	Recettes totales 2025	214 663 219,90
Résultat de fonctionnement		39 493 873,53
INVESTISSEMENT	Dépenses totales 2025	80 690 905,34
	Recettes totales 2025	70 348 149,05
	Solde 2025 (1)	-10 342 756,29
	Restes à Réaliser en dépenses	23 580 725,70
	Restes à Réaliser en recettes	3 249 919,00
	Solde Restes à Réaliser (2)	-20 330 806,70
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-30 673 562,99
RESULTAT TOTAL		8 820 310,54
Dépenses d'investissement - Résultat reporté (001)		10 342 756,29
Recettes d'investissement - Couverture du besoin de financement (1068)		30 673 562,99
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)		8 820 310,54

Le programme d'investissement 2025 fait apparaître au 31 décembre 2025 un besoin d'autofinancement global de 30 673 562,99 €.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- ❖ **30 673 562,99 €** destiné à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser (20 330 806,70 €) augmenté du déficit de la section d'investissement pour **10 342 756,29 €** (chapitre 001 en dépenses d'investissement).

Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes d'investissement à hauteur de 30 673 562,99 € sur la ligne budgétaire 10-01-1068-0021012-20200 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.

- ❖ **8 820 310,54 €** en résultat de fonctionnement reporté, correspondant au résultat global de clôture, soit le résultat 2025 de fonctionnement (39 493 873,53 €) diminué du besoin d'autofinancement de la section d'investissement (30 673 562,99 €), avec une inscription en recettes sur la ligne 002-01-002-0022017-20200.

Les inscriptions de crédits correspondantes ont été effectuées au Budget Primitif 2026.

2 - Budget Forêts

Les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe des Forêts communales sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses totales 2025	874 126,54
	Recettes totales 2025	886 338,27
Résultat de fonctionnement		12 211,73
INVESTISSEMENT	Dépenses totales 2025	230 644,10
	Recettes totales 2025	297 235,48
	Solde 2025 (1)	66 591,38
	Restes à Réaliser en dépenses	36 496,85
	Restes à Réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à Réaliser (2)	-36 496,85
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		30 094,53
RESULTAT TOTAL		42 306,26
Recettes d'investissement - Résultat reporté (001)		66 591,38
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)		12 211,73

Le programme d'investissement 2025 fait apparaître au 31 décembre 2025 un excédent d'investissement global de 30 094,53 € après couverture du déficit des restes à réaliser.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- ❖ **66 591,38 €** en excédent d'investissement reporté, avec une inscription en recettes sur la ligne 001-001-00F21002-34000 qui permet la couverture du besoin de financement des restes à réaliser pour 36 496,85 €.

- ❖ **12 211,73 €** en excédent de fonctionnement reporté, avec une inscription en recettes sur la ligne 002-002-00F22017-42020.

Les inscriptions de crédits correspondantes ont été effectuées au Budget Primitif 2026.

3 - Budget Archéologie Préventive

Les résultats de l'exercice 2025 de ce budget sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses totales 2025	575 574,23
	Recettes totales 2025	575 574,23
Résultat de fonctionnement		0,00
INVESTISSEMENT	Dépenses totales 2025	31 501,65
	Recettes totales 2025	76 340,54
	Solde 2025 (1)	44 838,89
	Restes à Réaliser en dépenses	0,00
	Restes à Réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à Réaliser (2)	0,00
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		44 838,89
RESULTAT TOTAL		44 838,89
Recettes d'investissement - Résultat reporté (001)		44 838,89
Recettes d'investissement - Couverture du besoin de financement (1068)		
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)		0,00

Le programme d'investissement 2025 fait apparaître au 31 décembre 2025 un excédent d'investissement global de 44 838,89 €.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- ❖ **44 838,89 €** en excédent d'investissement reporté, avec une inscription en recettes sur la ligne 001-001-00A21001-42020.

Les inscriptions de crédits correspondantes ont été effectuées au Budget Primitif 2026.

4 - Budget Lotissement Montarmots

Les résultats de l'exercice 2025 de ce budget sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses totales 2025	0,00
	Recettes totales 2025	0,00
Résultat de fonctionnement		0,00
INVESTISSEMENT	Dépenses totales 2025	10 707,63
	Recettes totales 2025	0,00
	Solde 2025 (1)	-10 707,63
	Restes à Réaliser en dépenses	0,00
	Restes à Réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à Réaliser (2)	0,00
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-10 707,63
RESULTAT TOTAL		0,00
Dépenses d'investissement - Résultat reporté (001)		10 707,63
Recettes d'investissement - Couverture du besoin de financement (1068)		10 707,63
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)		0,00

Le programme d'investissement 2025 fait apparaître au 31 décembre 2025 un besoin d'autofinancement de 10 707,63 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- ❖ **10 707,63 €** en déficit d'investissement, avec une inscription en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-00M22005-20200. Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit.

Les inscriptions de crédits correspondantes ont été effectuées au Budget Primitif 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme les affectations des résultats 2025 repris au Budget Primitif 2026 au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT